



Assemblée générale

Distr. générale
21 juillet 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 72 s) de l'ordre du jour provisoire*

**Désarmement général et complet : création d'une zone
exempte d'armes nucléaires en Asie centrale**

Lettre datée du 20 juillet 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kirghizistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

En qualité d'organisateur de la Réunion consultative d'experts des pays d'Asie centrale, des États dotés d'armes nucléaires et des Nations Unies, qui s'est tenue à Bishkek les 9 et 10 juillet 1998 afin de rechercher des modalités acceptables en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué adopté par les participants en tant que document final (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 72 s) de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République kirghize
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Zamira B. **Eshmambetova**

* A/53/150

Annexe

Communiqué de la Réunion consultative d'experts des pays d'Asie centrale, des États dotés d'armes nucléaires et des Nations Unies, qui s'est tenue à Bishkek les 9 et 10 juillet 1998

Les 9 et 10 juillet 1998, une Réunion consultative d'experts des pays d'Asie centrale, des États dotés d'armes nucléaires et des Nations Unies s'est tenue à Bishkek afin de rechercher des modalités acceptables pour la mise en oeuvre de l'initiative concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. À cette réunion, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan ont présenté un document relatif aux éléments de base de l'accord sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, qui témoigne de l'intention des États de la région d'établir une base juridique pour la réalisation de cette initiative. Au cours des débats, des experts des Nations Unies, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont formulé des observations et des recommandations préliminaires sur ce document.

Lors d'une discussion informelle, les participants à la Réunion consultative ont procédé à un échange de vues sur le document qui avait été présenté et ont examiné les dispositions à prendre pour élaborer un document juridique en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Sur la base des résultats de la Réunion consultative, les participants ont noté les points suivants :

1. Les États d'Asie centrale ont accompli quelques progrès dans l'élaboration d'un document juridique relatif à une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.
2. Il est nécessaire de continuer à travailler en menant des consultations pour définir les éléments fondamentaux de la future zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, en tenant compte des propositions et des observations faites lors de la Réunion consultative d'experts.

Les États d'Asie centrale reconnaissent que des consultations entre experts des États dotés d'armes nucléaires au sujet de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale seraient très utiles.
